Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

Rapport n° 1

ID: 054-255403719-20240704-CS2429-DE

Parc naturel régional de Lorraine **Comité Syndical** Réunion du 04 juillet 2024

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Objet: Ressources Humaines / Priorisation et renforcement des missions du PnrL 2025/2030

Au cours des 8 derniers mois, le Parc naturel régional de Lorraine a engagé un travail de dialogue territorial avec ses partenaires institutionnels et techniques. Ces rencontres ont été organisées entre autres avec les services de l'État (DREAL, OFB, DDT), de la Région Grand Est, des départements, des communautés de communes et d'agglomération, des chambres d'agriculture ou encore de partenaires privés.

Lors de ces échanges, il s'est agi notamment d'évoquer les orientations stratégiques du Parc dans la perspective des échéances à venir d'évaluation de la charte 2015/2030 à mi-parcours et d'ébaucher les pistes nouvelles d'actions et d'actions à renforcer pour la période 2025/2030.

Dans le même temps, une refonte d'organigramme a été proposée à l'exécutif du PnrL. Validée au cours du comité syndical du 14 mars 2024, celle-ci propose une organisation plus resserrée et dynamique des services du PnrL. Dans ce cadre, des nouveaux besoins en termes d'ingénierie et de pilotage de dossiers sont apparus :

Proposition de développement des missions :

Pôle biodiversité et milieux naturels :

Haies et agroforesterie :

L'animation du projet « Plantons des haies » a pris fin le 30 juin 2024, celle-ci ayant renforcé l'intérêt du territoire (communes et exploitants agricoles) pour les projets agroforestiers, un poste de chargé d'étude « haies et agroforesteries » en CDD a été proposé afin de poursuivre et amplifier le travail sur ce thème en particulier grâce au programme régional « Feader Agroforesterie » et pour cette fin d'année 2024 à l'AAP national « Pacte haies ». Ce poste et les actions afférentes sont financés grâce à l'obtention d'une réponse positive en juin 2024 à cet appel à projets.

Préservation de la ressource en eau et gestion des milieux humides :

Le travail mené auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, des communautés de communes du Bassin de Pont-à-Mousson, de Mad & Moselle, de Terres Touloises et Côtes de Meuse Woëvre dans le cadre du SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey a permis d'identifier de nouveaux besoins et enjeux. Un poste de chargé(e) de mission CTEC Esch, Trey, Terrouin, devrait être créé dès le mois de janvier 2025. Il permettra de renforcer les actions du PnrL en matière de gestion de l'eau et des milieux humides et de finaliser l'écriture du SAGE. Le Financement de ce poste devrait être assuré par les crédits apportés par l'AERM et les Communautés de communes partenaires.

Inventaires de la biodiversité:

Enfin, toujours en matière de biodiversité, 30 ans après avoir initié la démarche des Atlas Communaux, il apparaît nécessaire de relancer la dynamique des Atlas de la Biodiversité Communale, en initiant un travail sur le secteur de Gondrexange, Moussey, Lagarde et Réchicourt-le-Château en partenariat avec la RBMS ainsi que sur une entité paysagère de la zone Ouest du PnrL (Côtes de Meuse et plaine de la Woëvre) qui a vu les premiers Atlas créés en 1993. Afin d'assurer la mise en œuvre de ces actions, un poste de chargé de mission ABC sera nécessaire, dès janvier 2025. Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action

ambitieuse, sont en cours de négociation avec les services de l'Opposité le la Région (part FEDER).

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Recu en préfecture le 05/07/2024

ID: 054-255403719-20240704-CS2429-DE

A noter, la reconduction d'un poste chantier milieux naturels et Trames verte et bleue (poste déjà ouvert) soutenu par 2 postes de saisonniers pour cette fin d'année afin de poursuivre le programme de plantations de haies et en particulier en chantier participatif avec les habitants, les communes et les établissements scolaires. Les crédits nécessaires à ces recrutements sont prévus au Budget Primitif 2024.

Pôle Aménagement Durable du Territoire et Filières :

Développement de filières économiques durables :

Au cours des dernières années, le Parc a engagé la structuration de plusieurs actions de valorisation de ressources naturelles dans le cadre de filières favorables à la protection de la ressource en eau et au maintien des prairies, à l'instar du travail sur la laine, le foin issu des prairies remarquables, la viande bovine ou encore du blé biologique. Pour accompagner le monde agricole à faire face aux enjeux auxquels il est confronté (adaptation des cultures aux changements climatiques ; création de valeur ajoutée dans les exploitations ; transition écologique ; maintien des élevages et autonomie fourragère ; relocalisation de l'alimentation...), il est proposé de poursuivre la mise en place de filières de valorisation de ressources naturelles et locales à bas niveau d'impact au cours de la seconde période d'application de la Charte. Un poste de chargé(e) de mission Développement de filières économiques durables sera nécessaire, dès octobre 2024, les crédits seront assurés par le dégagement de marges budgétaires réalisées au cours du premier semestre 2024.

Paysages et changement climatique :

Depuis 2024, le Parc est engagé dans le projet de coopération européen INTERREG Horizont Climatic, en tant que chef de file. Dans le cadre de ce projet transfrontalier, il est prévu la réalisation d'un travail de recherche à la croisée de plusieurs disciplines afin de construire une méthode et des outils d'interprétation pour sensibiliser les acteurs et habitants autour de l'évolution des paysages face aux conséquences du changement climatique et aux enjeux de la transition. Il est proposé le recrutement d'un chargé d'étude à partir de novembre ou décembre 2024 dans le cadre d'une thèse dite CIFRE afin d'assurer la mise en œuvre ce travail de recherche. Les crédits nécessaires seront assurés à hauteur de 60% par les fonds européens FEDER et à 40% par l'Université de Lorraine (laboratoire de géographie LOTERR).

Pôle Valorisation et Sensibilisation.

Programmes Leader:

La nouvelle période de programmation européenne a vu s'opérer une réorganisation de l'animation des programmes Leader qui sont désormais portés par les PETR. C'est pourquoi, les postes d'animateurs des programmes Leader Ouest PnrL et Moselle Sud sont supprimés au sein du Parc.

Communication:

Dans le contexte de la refonte de l'organigramme, le poste de Responsable de la communication et valorisation est également supprimé. Toutefois, au sein de l'organigramme la communication restera assurée par un chargé mission communication qui pourrait être appuyé à l'avenir par un assistant communication recruté sous contrat d'alternance. Le poste de chargé de mission communication est conservé et il est proposé d'ouvrir un second poste ce qui permettrait de répondre aux besoins en communication institutionnelle et opérationnelle, sous réserve des possibilités financières à venir.

Animation du territoire:

Dans le cadre du renforcement de ses actions d'animation auprès du public scolaire, le Parc a créé en 2022 deux postes d'animatrices. Celles-ci animent les dispositifs mis en place par le

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024

Parc tels que Connais ton Parc ou Eduquer au dehors et participent de publication à de nombreux évènements et manifestations (Entretiens de la Biodiversité, Festiva 10: 054-255403719-20240704-cs2429-DE

L'équipe est également de plus en plus sollicitée pour participer à des évènements destinés au grand public organisés par le territoire. L'une des deux animatrices va quitter ses fonctions au cours de l'été et il est proposé de pourvoir à son remplacement par la création de deux emplois saisonniers ce qui permettra de renforcer la capacité d'animation auprès de tous les publics sur la période de mars à octobre au cours de laquelle les sollicitations sont les plus nombreuses.

Enfin, concernant le pôle administratif, un renforcement est nécessaire compte tenu de ces nombreux nouveaux projets et notamment de la gestion des fonds européens, qui engendrent un surcroît d'activités. Aussi, l'embauche d'un poste de gestionnaire de paie / comptable sera nécessaire dès mars 2025. A la suite de la fin de contrat de saisonnier engagé au 1er juillet sur la Gestion du programme Leader Ouest PnrL et RH. Les crédits nécessaires à ce poste seront dégagés par le départ en retraite de la secrétaire de direction et de la gestionnaire Leader ouest PnrL au cours de l'année 2025.

Ces missions nouvelles ou renouvelées, permettent de fixer un cadre ambitieux et dynamique qui accompagne le nouveau projet d'administration de la structure, visant à mieux répondre aux attentes et enjeux du territoire, tout en concourant aux objectifs fixés initialement dans la Charte 2015/2030.

Tableau récapitulatif:

EMPLOI/ POSTE - PERMANENT	Grade(s)		Catégorie hiérarchique			Création	Suppression
			A	В	С		
Pôle l	piodiversité et l	milie	ux na	ture	S		
Chargé d'étude animation du projet plantons des haies	Technicien			Х			X
Chargé de mission ABC	Technicien Ingénieur	/		Х		Х	
Chargé d'étude haies et agroforesterie	Technicien			Х		Х	
Chargé de mission – CTEC Esch/Trey/Terrouin	Technicien Ingénieur	/	Х			х	
	ement durable	du t	errito	ire e	t filiè	res	
Chargé de mission développement de filières économiques durables	Attaché Ingénieur	/	Х			X	
Pôle	Valorisation et	Sens	ibilis	atior)		
Chargé de mission Leader Ouest PnrL	Attaché		X				X
Chargé de mission Leader Gal Moselle Sud	Attaché		Х				Х
Chargé de mission Responsable de Mission communication et valorisation du territoire.	Attaché		Х				х
Chargé de mission communication	Attaché		Х			Х	
	Pôle Admin	istra	tif		·		
Gestionnaire de paie et comptabilité	Rédacteur			X		Х	

TABLOI/ DOCTE	_	NON	Grade(s)	Catégorie			Reçu en pré	fecture le 05/07/2024	225	
EMPLOI/ POSTE PERMANENT		NON Grade	diade(s)	l l	_	ique C		403719-20240704-C	\$2429-DE	
		Pôle l	iodiversité et n			نسستسل				
Agent d'entretien	des	espaces	Adjoint Technique			Х	Х			

Χ

Χ

Х

Х

Х

Х

Х

Х

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

Agent d'entretien des

Animateur/trice du territoire

Animateur/trice du territoire

Horizont Climatic

Chargé d'étude Thèse CIFRE -

naturels

• **DE SAISIR**, le Comité Social Territorial sur l'opportunité des suppressions de postes évoqués dans le présent rapport.

Adjoint

Technique

Animateur

Animateur

Attaché

Ingénieur

espaces

- **DE SUPPRIMER**, sous réserve de l'avis positif du Comité Social Territorial : les postes permanents de Chargé(e) de mission LEADER Moselle Sud, Chargé(e) de mission LEADER Ouest PnrL et Responsable du service Communication et valorisation du territoire.
- **DE CRÉER**, un poste permanent, à compter du 01/01/2025, sur le grade de Technicien territorial ou Ingénieur territorial, échelon 1 à 3, à temps plein, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, pour occuper les fonctions de « chargé(e) de mission ABC ». Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **DE CRÉER,** un poste permanent, à compter du 01/07/2024, sur le grade de Technicien territorial, échelon 1 à 3, à temps plein, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, pour occuper les fonctions de « chargé(e) d'étude haies et agroforesterie ». Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **DE CRÉER,** un poste permanent, à compter du 01/01/2025, sur le grade de Technicien territorial ou Ingénieur territorial, échelon 1 à 3, à temps plein, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, pour occuper les fonctions de « chargé(e) de mission CTEC Esch, Trey, Terrouin ». Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **DE CRÉER,** un poste permanent, à compter du 01/10/2024, sur le grade d'Attaché territorial ou Ingénieur territorial, échelon 1 à 3, à temps plein, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, pour occuper les fonctions de « chargé(e) de mission Développement de filières économiques durables ». Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **DE CRÉER,** un poste permanent, à compter du 01/03/2025, sur le grade de Rédacteur territorial, échelon 1à 6, à temps plein, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, pour occuper les fonctions de « Gestionnaire de paie et comptabilité ». Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.
- **DE CRÉER**, un poste permanent, à compter du 01/01/2025, sur le grade d'Attaché territorial, échelon 1 à 3, à temps plein, pour une durée de service hebdomadaire de 35 heures, pour occuper les fonctions de « Chargé(e) de mission Communication ». Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024

• **DE CRÉER** 2 postes saisonniers, à compter du 01/10/2024, sur le greublié le Adjoint Technique Territorial, échelon 1, à temps plein pour une durée hebdomadaire le 05/054/2554/03719-20240704-052429-DE pour une durée déterminée de 6 mois liée à un accroissement saisonnier d'activité,

conformément au code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°, pour occuper les fonctions d'Agents d'entretien des espaces naturels.

- **DE CRÉER** 2 postes saisonniers, à compter du 01/10/2024, sur le grade d'Animateur Territorial, échelon 1, à temps plein pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures et pour une durée déterminée de 6 mois liée à un accroissement saisonnier d'activité, conformément au code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°, pour occuper les fonctions d'Animateurs/trices du Territoire.
- **DE CRÉER,** un poste de chargé d'étude Thèse CIFRE Horizont Climatic.
- **DE MODIFER** le tableau des effectifs en conséquence.
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président Jérôme END